

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2023-65

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2 ;

Vu le projet de décret relatif à la composition de l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement ;

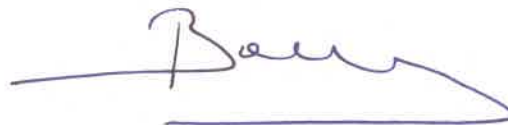
Ayant été consulté par voie écrite, l'urgence ayant été constatée par un courrier du président en date du 14 novembre 2023,

Émet un avis favorable sur le projet de décret susvisé.

Fait le 16 novembre 2023.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Christophe BORIES